

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONT'S D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 28 juillet 2026
--	--

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	22 + 7 pouvoirs	20 juillet 2026	21 juillet 2026

N° délibération	Objet
2026-110	Décision modificative – budget annexe déchets ménagers

Le 28 juillet 2026 à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret, sous la présidence de Jean, François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Yvan RICHARD, Séverine GELIN
BOTMEUR : Eric PRIGENT
BRASPARTS : Valérie BESNARD, Guy DENIEL, Sylvie LE QUEAU
BRENNILIS : Dominique COADOUR, Valérie JOUAN
HUELGOAT : Gaëtan PEYREBESSE, Laura SERANDOUR
LA FEUILLEE : Jean François DUMONTEIL, Alan SPARFEL
LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Marc MEQUIGNON, Geneviève HEMON
LOQUEFFRET : Bernard BARON
PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN
SAINT-RIVOAL : Marina GARCIA-JOVE NAVARRO
SCRIGNAC : André PAUL, Francis KERVOELEN, Didier MADEC

Pouvoirs : Sylvie MANZONI à Séverine GELIN, Anne ROLLAND à Jean François DUMONTEIL, Aurélien MONFORT à Gaëtan PEYREBESSE, Audrey GUYADER à Laura SERANDOUR, Haud LE GOLIAS à Alan SPARFEL, Louis-Marie LE GUILLOU à Bernard BARON, Christiane REDON à Grégory LE GUILLOU

Excusée : Karine DONCKERS

Absente : Coralie JEZEQUEL

Secrétaire de séance : Valérie JOUAN

Rapporteur : Jean François DUMONTEIL

Il est prévu un emprunt de 200.000 euros pour financer la nouvelle benne de collecte des déchets ménagers. Cette benne a été commandée et sera livrée très prochainement. L'emprunt sera donc mobilisé à la suite.

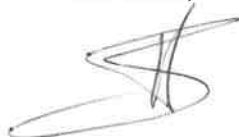
Un premier remboursement interviendra donc fin 2026, il convient de réaliser la décision modificative suivante :

Article	Désignation	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT			
66111	Intérêts réglés à l'échéance	+ 3 100 €	
Total 66	Charges financières	+ 3 100 €	
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	- 3 100 €	
Total 67	Charges exceptionnelles	- 3 100 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT		0 €	0 €
INVESTISSEMENT			
10222	FCTVA		+ 2 400 €
Total 10	Dotations, fonds divers et réserves		+ 2 400 €
1641	Emprunts en euros	+ 20 000 €	
Total 16	Emprunts et dettes assimilées	+ 20 000 €	
2188	Autres	- 17 600 €	
Total 21	Immobilisations corporelles	- 17 600 €	
TOTAL INVESTISSEMENT		+ 2 400 €	+ 2 400 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'autoriser les modifications budgétaires présentées.

Pour extrait certifié conforme au registre,
 Le Président,

La secrétaire,




Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en préfecture et la publication le 29 juillet 2026